

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 04 octobre 2024
Date de la seconde convocation : 30 septembre 2024
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2024-09-120/9

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux-mille vingt-quatre, le quatre octobre, à dix heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)	X			
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)			X	
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X		
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)	X			
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)			X	
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)			X	
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)			X	
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)			X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)			X	
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)			X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)			X	
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Rosan RAUZDUEL			X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)			X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X			
	Le Président de la Commission de surveillance représenté par M. Daniel MARIANE	X			

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, si, après une première convocation régulièrement faite le quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU le budget de l'établissement ;
- VU le tableau des effectifs modifiés joint en annexe de la présente.

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour tenir compte de l'évolution de la position administrative des agents en adéquation avec les fonctions occupées notamment pour les agents concernés par des évolutions de grades.

Aussi, à la suite de l'avancement de grade, l'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent est conservé pour permettre le cas échéant de nouvelles nominations par la voie d'avancement.

En cas de suppression d'emploi, la décision sera soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la modification du tableau des emplois pour tenir compte de l'évolution de la position administrative des agents en adéquation avec les fonctions occupées notamment pour les agents concernés par des évolutions de grades.

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice – chapitre 012.

**Le Comité syndical,
Où le rapport du Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :**

NOMBRE DE VOTANTS : 9		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la création de postes à la suite de l'avancement de grade de certains agents :

**NOMBRE DE POSTE A CRÉER SUITE MODIFICATION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE CERTAINS AGENTS
PAR AVANCEMENT DE GRADE**

FILIERES	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRES DE POSTES
Administrative	B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	100%	3
Technique	B	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	100%	1
Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%	4
Administrative	C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	11
Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%	14
Technique	C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%	12
Technique	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100%	10

ARTICLE 2 : D'APPROUVER le tableau des effectifs mis à jour dans les conditions suivantes :

TABLEAU DES EFFECTIFS ACTUELS DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGET	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services	A	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors Classe	A	1	1
Attaché principal	A	4	4
Attaché territorial	A	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	2
Rédacteur	B	9	9
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	25	23
Adjoint Administratif	C	20	16
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	A+	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A+	1	1
Ingénieur en chef	A+	0	0
Ingénieur hors classe	A	1	0
Ingénieur principal	A	4	2
Ingénieur Territorial	A	5	4
Technicien principal de 1ère classe	B	0	0
Technicien principal de 2ème classe	B	3	3
Technicien	B	3	2
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Agent de maîtrise	C	31	22
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	2	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	20	20
Adjoint Technique	C	68	55
AUTRES			
Directeur de Cabinet	A	0	0

STAGIAIRES TITULAIRES		CDI	
TC	TNC	T.C	T.N.C
0			
0			
0			

1			
4			
0			
1			
2			
9			
9			
23			
14		2	

0			
1			
0			
0			
2			
4			
0			
2		1	
1		1	
3			
22			
2			
19		1	
43	1	11	
0			

		Effectifs budget	Effectifs pourvus
CATEGORIE	A	19	12
CATEGORIE	B	21	17
CATEGORIE	C	179	150
TOTAL		219	179

TC : Temps Complet

TNC : Temps non complet

Effectifs TC	Effectifs TNC	Effectifs CDI TC	Effectifs CDI TNC
12			
15		2	
135	1	14	
162	1	16	

Tableau après modification :

**TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFIES PAR LA CREATION DE POSTE SUITE
AVANCEMENT DE GRADE**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGET	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services	A	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors Classe	A	1	1
Attaché principal	A	4	4
Attaché territorial	A	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6	2
Rédacteur	B	9	9
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	21	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	29	23
Adjoint Administratif	C	20	16
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	A+	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A+	1	1
Ingénieur en chef	A+	0	0
Ingénieur hors classe	A	1	0
Ingénieur principal	A	4	2
Ingénieur Territorial	A	5	4
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	3	3
Technicien	B	3	2
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Agent de maîtrise	C	41	22
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	14	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	34	20
Adjoint Technique	C	68	55
AUTRES			
Directeur de Cabinet	A	0	0

STAGIAIRES TITULAIRES		CDI	
TC	TNC	T.C	T.N.C
0			
0			
0			

1			
4			
0			
1			
2			
9			
9			
23			
14		2	

0			
1			
0			
0			
2			
4			
0			
2		1	
1		1	
3			
22			
2			
19		1	
43	1	11	
0			

		Effectifs budget	Effectifs pourvus
CATEGORIE	A	19	12
CATEGORIE	B	25	17
CATEGORIE	C	230	150
TOTAL		274	179

Effectifs TC	Effectifs TNC	Effectifs CDI TC	Effectifs CDI TNC
12			
15		2	
135	1	14	
162	1	16	

TC : Temps Complet

TNC : Temps non complet

ARTICLE 3 : DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre 012

ARTICLE 4 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente décision.

Le Président, le Directeur Général Délégué et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.



LE PRESIDENT

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

S.M.G.E.A.G

TABLEAU DES EFFECTIFS MODIFIES PAR LA CREATION DE POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGET	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Directeur Général des Services	A	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0
Directeur des Services Techniques	A	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors Classe	A	1	1
Attaché principal	A	4	4
Attaché territorial	A	2	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	6	2
Rédacteur	B	9	9
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	21	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	29	23
Adjoint Administratif	C	20	16
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	A+	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A+	1	1
Ingénieur en chef	A+	0	0
Ingénieur hors classe	A	1	0
Ingénieur principal	A	4	2
Ingénieur Territorial	A	5	4
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	3	3
Technicien	B	3	2
Agent de maitrise principal	C	3	3
Agent de maitrise	C	41	22
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	14	2
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	34	20
Adjoint Technique	C	68	55
AUTRES			
Directeur de Cabinet	A	0	0

STAGIAIRES TITULAIRES		CDI	
TC	TNC	T.C	T.N.C
0			
0			
0			

1			
4			
0			
1			
2			
9			
9			
23			
14		2	

0			
1			
0			
0			
2			
4			
0			
2		1	
1		1	
3			
22			
2			
19		1	
43	1	11	
0			

		Effectifs budget	Effectifs pourvus
CATEGORIE	A	19	12
CATEGORIE	B	25	17
CATEGORIE	C	230	150
TOTAL		274	179

Effectifs TC	Effectifs TNC	Effectifs CDI TC	Effectif s CDI TNC
12			
15		2	
135	1	14	
162	1	16	

TC : Temps Complet

TNC : Temps non complet

AR-Sous-Préfecture de Point à Pointre

Acte certifié exécutoire

971-903001121-20241016-29-DE

Réception par le préfet : 16-10-2024

Publication le : 17-10-2024